**ANNEXE N° 12 à l’acte d’engagement**

**Achat d’équipements**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE**

• DELAI DE LIVRAISON : …………………………………….

• DELAI DE MISE EN SERVICE : …………………………………….

La livraison s’entend franco de port et d’emballage aux Etablissements destinataires.

• CONDITIONS DE GARANTIE (pour les equipements en investissement):

1 an minimum (maintenance curative avec pièces, main-d’œuvre, déplacements et maintenances préventives) à compter de la date de signature définitive du procès verbal d’admission du matériel.

La garantie devra obligatoirement inclure les interventions de maintenance préventive conformément aux préconisations du constructeur.

Le coût de ces prestations ainsi que celui des mises à jour logicielles devront être inclus au prix de l’offre de base.

. Préciser ci-après les conditions détaillées de la garantie proposée :

. Préciser les motifs d’exclusion de garantie :

• **Continuité de fabrication et de disponibilité des pièces détachées et des consommables :**.

Le candidat s’engage, pour chaque matériel, sur la continuité de fabrication (5 ans minimum) et la disponibilité des pièces détachées et des consommables (sur 10 ans), ainsi que sur la maintenance des logiciels (10 ans).

• **Modalités de déroulement de la formation nécessaire à l’utilisation courante et à la maintenance du matériel :**

Formation conformément au CCTP :

* Durée :
* Lieu :
* Nombre maximum de participants :
* Nombre et qualité des formateurs :

Formation de référents a posteriori :

* Durée :
* Niveau de qualification du support technique :

Fait à , le

(1) Signature

*Mention manuscrite "Lu et Approuvé", identification du signataire, signature, date et cachet de la société.*